



19 décembre 2022

(22-9461)

Page: 1/4

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

PHILIPPINES

La notification ci-après, initialement reçue le 3 novembre 2022, est distribuée à la demande de la délégation des Philippines.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	Philippines
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Circulaire n° 003, série de 2019 - Exemption de l'obligation de demander un certificat de conformité pour l'importation, l'exportation et le transbordement de certaines quantités maximales de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de leurs liquides destinés à la consommation personnelle
3	Date de publication	23 août 2019
4	Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} septembre 2019
5	Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/procédure	https://www.nta.da.gov.ph/wp-content/uploads/2020/12/Memorandum-Circular-003-Series-of-19.pdf
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	[X] Oui. (<i>Veillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.</i>) [] Non.
7	Type de notification	[X] a) Nouvelle réglementation/procédure ² concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: _____ (<i>veuillez répondre aux questions n° 15 et 16</i>)
8	Liste des produits soumis à licences	Prière de se référer à l'annexe A
9	Nature du régime de licences	Automatique: [] Non automatique: [X]

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (<i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i>) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autre: _____ (veuillez préciser)
11	Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes	Ministère/autorité et département: Administration nationale des tabacs – Département de la réglementation Adresse: 1184 Ben-Lor Bldg. 4th Floor Quezon Ave., Quezon City, Philippines Site Web: www.nta.da.gov.ph Téléphone: 02 – 8372-3178/8372-3186 Courrier électronique: rd_nta07@yahoo.com
12	Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité	Ministère/autorité et département: Administration nationale des tabacs – Département de la réglementation Adresse: 1184 Ben-Lor Bldg. 4th Floor Quezon Ave., Quezon City, Philippines Site Web: www.nta.da.gov.ph Téléphone: 02 – 8372-3178/8372-3186 Courrier électronique: rd_nta07@yahoo.com
13	Durée d'application prévue de la procédure de licences	En cours
14	Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC	Exemption de l'obligation de demander un certificat de conformité pour l'importation, l'exportation et le transbordement de certaines quantités maximales de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de leurs liquides destinés à la consommation personnelle
15	Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	a) <input type="checkbox"/> Abrogation b) <input type="checkbox"/> Suspension c) <input type="checkbox"/> Modification d'aspects particuliers des procédures existantes: <input type="checkbox"/> produits visés <input type="checkbox"/> objectif administratif <input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique <input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences <input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur <input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs <input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes <input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande) <input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences <input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence

	Catégorie	Détails de la notification
		<input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative <input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables <input type="checkbox"/> droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> durée de validité de la licence <input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) <input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change <input type="checkbox"/> Autre: _____ (veuillez préciser)
16	Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	

ANNEXE A

Produits du tabac	Désignation
a. Cigarettes	N'excédant pas 5 rames (50 paquets) par passager/consignataire
b. Cigares	N'excédant pas 20 unités par passager/consignataire
c. Snus	N'excédant pas 10 boîtes ou un maximum de 200 pièces par passager/consignataire
d. Cigarettes électroniques	N'excédant pas deux dispositifs atomiseurs par passager/consignataire
e. Liquides pour cigarettes électroniques	N'excédant pas 200 ml par passager/consignataire
f. Parties et accessoires de dispositifs atomiseurs	N'excédant pas 100 grammes par passager/consignataire
